

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 29 JUIN 2018 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

**Présents** : M. LAFITTE Frédéric, Mme CASTETS Anne, M. SOURROUILLE Christophe, M. CHOQUET Alban, Mme DAGUERRE Chantal, M. DESORMIERE Bernard, M. DUVIGNAU Thierry, Mme GARDESSE Corine, M. JUZAN Marc, M. LACOUTURE Jean-Luc.

**Absents ayant donnés procuration** : Mme MARTINS Sylvie à Mme CASTETS Anne, Mme LABIDALLE Martine à Mme DAGUERRE Chantal

**Absent** : M.MALBRANQUE François

**Absent excusé** : néant

**Secrétaire de séance** : M. CHOQUET Alban

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai 2018 est accepté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les horaires d'extinction de l'éclairage public. Un projet d'arrêté est distribué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que : « *L'éclairage public sera éteint de 23h00 à 06h00 du matin, toute l'année dans les endroits suivants : centre bourg et lotissements, Hameau de LAGASTET, lotissement Castets route de Saint Sever (RD 365)* ».

Le Sydec ayant informé Monsieur le Maire que l'éclairage était en led (donc faible consommation), il proposait à Monsieur le Maire de conserver l'éclairage de la mairie et des bâtiments communaux, avenue des Pastous, la nuit. Un arrêté sera pris en conséquence. Toutefois les éclairages pourront être remis en entier lors de manifestations (fêtes locales, lotos).

**Restitution de l'entretien avec le percepteur relatif aux projets communaux et à leurs financements (salle des sports)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Lafitte et lui-même, ont rencontré Monsieur Attal (percepteur de la commune) le jeudi 07 juin 2018 afin de recueillir son avis sur le financement possible des projets communaux en fonction du fonds de roulement dont dispose la commune d'Aurice et plus particulièrement le projet de rénovation de la salle polyvalente estimé à 300 000 € HT. Monsieur le Maire rappelle que ce projet peut être en partie financé par la DETR (Dotation d'Equipement des Communes Rurales) à hauteur de 20% et que l'ACCA d'Aurice a proposé d'apporter son aide pour 15 000 €.

Une fois ces participations déduites, il resterait donc à charge de la commune environ 225 000 € HT.

Une discussion s'engage sur l'urgence de faire réaliser ces travaux. Il convient de se renseigner sur la nécessité de réaliser une salle d'éviscération pour les besoins de l'ACCA.

Mme Gardesse demande s'il est possible de faire réaliser les travaux de rénovation en plusieurs phases sans que la commune perde le bénéfice des subventions. M. Lafitte indique que c'est tout à fait possible.

Après concertation, trois possibilités semblent s'offrir au Conseil Municipal :

1) soit le Conseil Municipal se prononce pour le lancement total des travaux,

2) soit le Conseil Municipal décide de phaser les travaux afin de ne pas grever d'un seul coup le budget communal et ainsi conserver un fonds de roulement lui permettant de faire face à des dépenses imprévues,

3) soit le Conseil Municipal décide de repousser ces travaux à un prochain budget.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce pour le troisième choix.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter l'architecte afin de relancer le projet en tenant compte du souhait de réaliser les travaux en plusieurs tranches.

### **Informations sur les inondations et les déclarations auprès de la Préfecture (recensement des dégâts non assurables et demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les inondations qui ont touché la commune le dimanche 3 juin 2018. Il évoque les actions réalisées dans les jours qui ont suivis et notamment le recensement des personnes et des infrastructures sinistrées en particulier dans le quartier de Lagastet. Mme Castets, habitante du quartier s'est rendue sur le terrain pour aider Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a pris contact avec les services du SIMAL et du SIEMT du Marseillon concernant quelques dégâts dans le réseau des eaux usées liés à la surcharge due aux inondations récentes et pour l'entretien et les embâcles sur le ruisseau du Sourin.

Suite à la note de la Préfecture invitant les particuliers sinistrés à signaler leurs dégâts à leur assurance, Monsieur le Maire a transmis le recensement des particuliers sinistrés qui ont bien voulu se signaler.

Dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune Monsieur le Maire a également recensé et fait estimer les dégâts non assurables (infrastructures routières et ouvrages d'art).

Le Conseil Municipal s'interroge sur les actions à mener en relation avec les services compétents pour se prémunir de ce type de catastrophe. Madame Castets propose de créer un comité comprenant à la fois des élus et des habitants du quartier de Lagastet afin d'étudier le problème.

Monsieur le Maire suggère la création d'une commission d'élus qui pourra être ensuite étendue aux administrés concernés. Monsieur Lafitte évoque une étude environnementale préalable avant d'envisager la réalisation éventuelle de travaux.

Après discussion, Madame Castets, Monsieur Sourrouille, Madame Daguerre, Monsieur Lafitte et Monsieur le Maire se portent volontaires pour composer la commission « inondations ». La première réunion de la commission inondation est fixée au jeudi 05 juillet 2018 à 18h30 en mairie. Il sera proposé à Mme Martins, adjointe au Maire (excusée ce jour) d'y participer.

### **Constitution d'un groupe de travail sur le régime indemnitaire des agents**

Monsieur Lafitte rappelle le contexte de la mise en place de l'IFSE en 2017 sur la commune d'Aurice. Il explique que le CIA qui constitue la deuxième partie du régime indemnitaire des agents est désormais obligatoire. Il convient donc de délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des agents.

Il propose au Conseil Municipal la création d'un groupe de travail pour en discuter.

Après concertation, le groupe de travail déjà mis en place pour l'attribution de l'IFSE lors de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 est reconduit. Il est composé de Mesdames Daguerre, Labidalle et Martins et de Messieurs Choquet, Lafitte et Sourrouille.

## **Délibération relative à la convention d'adhésion au service médiation obligatoire du Centre de Gestion des Landes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Desormière qui était chargé par l'équipe municipale de se documenter sur le sujet. Monsieur le Maire précise que beaucoup de communes landaises et la Communauté de Communes Chalosse Tursan ont d'ores et déjà adhéré à ce service proposé par le Centre de Gestion.

Monsieur Desormière détaille les champs de compétences, les conditions de saisine de la médiation et le coût du service.

L'étude approfondie de la médiation obligatoire qui ne revêt qu'un caractère expérimental soulève selon lui de nombreuses questions :

1. Est-ce vraiment un allègement de dispositif ?
2. Risque de désresponsabilisation de la hiérarchie et des organisations de représentation du personnel ?
3. Remise en cause des dispositions statutaires?
4. Economie réelle ou instance double?
5. Disparité de traitement entre les communes et introduction d'une interdiction citoyenne de recours à la justice au nom de l'allègement de l'appareil judiciaire ?
6. Un dispositif plutôt pour les grandes structures ?
7. L'historique des relations humaines à Aurice et notre humanisme justifient- ils cette adhésion?
8. Autant la médiation se comprend entre Administration/usagers, l'établissement d'un parallèle sur le droit du travail interroge quant à sa finalité?

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Desormière et après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au service de médiation obligatoire proposé par le Centre de Gestion des Landes.

## **Information sur la répartition du FPIC**

Monsieur le Maire annonce que 4 762 € ont été attribués à la commune d'Aurice dans le cadre de la répartition du FPIC au sein de la Communauté de Communes de Chalosse Tursan.

Il est en effet prévu une dépense pour 3 379 € et une recette pour 8 141 €.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal un tableau comprenant la répartition totale du FPIC au sein de la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

## **Point sur l'étude de faisabilité des abords de l'église**

Les travaux réalisés dans le cadre de l'étude de faisabilité des abords de l'église ont été reçus en mairie. Les ébauches présentées sont très intéressantes et ils peuvent être facilement consultés en mairie. La facture de l'étude de maîtrise d'œuvre (Madame Lucchini) s'élève à 3 960 €.

## **Informations sur le lotissement du Ces (mise en place des candélabres et signalisation interne)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les candélabres ont été posés au lotissement du Ces.

Monsieur le Maire ajoute que le lotissement a été l'objet d'incivilités dont les vols des robinets d'eau et des bouches d'assainissement collectif en fonte. Des insultes ont également été inscrites sur le panneau du géomètre.

Monsieur le Maire indique que 7 lots ont été vendus et 4 promesses de vente ont été signées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le notaire a demandé à le rencontrer pour évoquer une nouvelle disposition relative à la TVA sur marge.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré le 08 décembre 2016 pour l'application de la TVA sur marge dans le cadre de la vente des lots du lotissement. Il ajoute que le 30 juin 2017 le Conseil Municipal a délibéré afin de fixer la prix de vente des terrains avec la TVA sur le prix de vente total.

Or, le 15 mai suite à l'intervention du sénateur Vogel, le ministre des tutelles a donné des explications sur la TVA sur marge qui doit être appliqué immédiatement.

Il nous faut donc reconsidérer le prix de vente des terrains en y incluant la TVA sur marge ce qui ne change pas le prix des terrains qui reste à 45 € le m<sup>2</sup>. L'acquéreur paiera dorénavant la TVA sur la marge. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de redéfinir ses prix de vente de terrains viabilisés, en TVA sur marge comme indiqué dans la délibération du 8 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> pour le lotissement de Ces :

<b>Prix de vente TTC payé par acheteur au M2</b>		<b>45,00 €</b>
Total cessible en m <sup>2</sup>		23 907
Prix de vente TTC	<b>A</b>	1 075 815,00 €
Prix d'achat du terrain TTC	<b>B</b>	111 650,00 €

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>A - B</b>	<b>MARGE TAXABLE C = (A - B) / 1,2</b>	<b>TVA / MARGE = C x 0,20</b>	<b>TVA / MARGE AU M<sup>2</sup></b>	<b>PRIX VENTE HT AU M<sup>2</sup></b>
1 075 815,00 €	111 650,00 €	964 165,00 €	803 470,83 €	160 694,17 €	6,72 €	38,28 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente d'un lot et notamment les actes notariés qui seront à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération **annule et retire la DCM 2017018** portant sur le même objet.

## Ecole et TAP

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sourrouille, délégué scolaire du Sivu Adour Marsan. Christophe Sourrouille explique que le Conseil d'Ecole a eu lieu le jeudi 28 juin 2018.

Les deux classes de maternelles accueilleront désormais à la fois des petites sections, des moyennes sections et des grandes sections.

Une demande de poste d'ATSEM a été faite par l'enseignante de Le Leuy. Monsieur le Maire en tant que Président du Sivu signale que le budget du Sivu ne permet pas de créer cet emploi et il suggère à l'enseignante de faire une demande de service civique à l'académie.

Monsieur Sourrouille ajoute que les créneaux des TAP pour l'année scolaire prochaine se remplissent rapidement. Les quilles de Cauna vont entrer dans le dispositif.

## Divers

Madame Castets demande à Monsieur le Maire s'il connaît l'avancée du projet de la médiathèque. Monsieur le Maire explique que ce projet est toujours d'actualité à la Communauté de Communes et des des entretiens entre Monsieur le Maire de Saint Sever et le propriétaire de l'immeuble sont en cours.

Monsieur Juzan évoque la participation de la commune d'Aurice à la deuxième édition du challenge du verre. Il explique qu'Aurice est en dessous de la moyenne départementale et donc qu'il faut faire un tri de meilleure qualité.

Monsieur Choquet demande à ce que le regard d'assainissement situé au carrefour de la RD 404 (Rte de Ht Mauco) et du chemin du Caré soit remis à niveau (danger pour 2 roues). Monsieur le Maire informera la SIEMT pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé la révision des tarifs du gaz. Il lui a été répondu que le contrat était valable 6 ans et qu'il pourra éventuellement être reconsidéré en 2019.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la ligne électrique du poste du Poumissé vers les Houchat va être enfouie. Il en sera de même pour le poste de Bourg en direction de La Bernade Il demande au Conseil Municipal de recenser les lignes moyennes tension aérienne (4 fils).

Madame Castets indique que les locataires de chez Besson souhaitent connaître la date du curage du fossé situé à proximité de la propriété.

**La séance est levée à 23h00.**